PORTRAIT

Stéphane Ermann :
LE MAIRE QUI A FAIT BOUGER LES LIGNES

Cinquante hectares clôturés, deux éleveurs de moutons, *et pas encore un panneau installé*

50 ha
clôturés, entre deux éleveurs de moutons

2029
mise en service prévue

Réchicourt-le-Château · Moselle

Maire de Réchicourt-le-Château



Mairie de Réchicourt-le-Château. Photo : Havang(nl), Wikimedia Commons, CC0

Réchicourt-le-Château · 550 habitants

Réchicourt-le-Château, 550 habitants, dans le sud de la Moselle. Neoen y développe un projet solaire sur 50 hectares clôturés, entre deux éleveurs de moutons qui veulent continuer à produire. Le permis a été obtenu en 2023, les travaux sont prévus en 2027. Pour le maire, Stéphane Ermann, le plus difficile a été de faire bouger les lignes chez ses collègues élus.

50 ha
clôturés, entre deux éleveurs de moutons

≈ 40 MWc
entre 39 et 40 selon les technologies retenues

149 277 €
de compensation agricole collective

2029
mise en service prévue, au premier semestre

Le projet

DEUX AGRICULTEURS ET UN DÉVELOPPEUR

> «Ce projet solaire est piloté par deux agriculteurs et un développeur, donc la commune est plutôt en retrait sur le portage du projet. On est surtout là dans l'accompagnement, notamment au niveau urbanisme.»
>
> *Stéphane Ermann*

Le développeur, c'est Neoen. Le projet est né en 2019. Il couvre 50 hectares clôturés, entre deux éleveurs de moutons. Les deux exploitations comptent environ 800 et 600 brebis.

Neoen précise que le projet a été développé selon les codes d'un projet agrivoltaïque, sur des terrains agricoles, avec maintien de l'activité d'élevage, dans le but de créer une synergie entre les deux activités. Il a toutefois été autorisé avant la parution du décret sur l'agrivoltaïsme : il ne peut donc pas être défini comme tel.

L'agrivoltaïsme

CONTINUER À PRODUIRE

Pour le maire, c'est un projet qui se voulait pilote sur le département, avec les ingrédients de l'agrivoltaïsme. L'objectif des exploitants était de continuer à produire de la denrée alimentaire.

Les maires sont soumis à la loi zéro artificialisation nette. Dans le même temps, des agriculteurs développent ce genre de projet. Il tient donc à le rappeler : ces projets artificialisent très peu les terres.

> « Bien souvent, les collègues, quand on parle photovoltaïque ou agrivoltaïque, transposent tout de suite à du photovoltaïque au sol avec zéro production agricole en dessous. Alors que c'est tout l'inverse. L'agrivoltaïque, c'est vraiment l'implantation de la production énergétique autour de la production agricole. »
>
> *Stéphane Ermann*

Ce qui a coincé

UN SCHÉMA QUI DISAIT NON

La commune avait anticipé : depuis 2012, son plan local d'urbanisme permet l'installation de production d'énergie sur les terres agricoles. Le schéma de cohérence territoriale, à l'échelle intercommunale, l'interdisait.

Le maire va voir les collègues qui y siègent pour leur présenter ce qu'est l'agrivoltaïsme. Il faut faire bouger les lignes au niveau des mentalités et de l'acceptabilité. C'est la première étape, et elle prend du temps : la loi d'accélération des énergies renouvelables, dite APER, n'existe pas encore.

Elle arrive en mars 2023, et elle aide : en tant que représentant de l'État, dit le maire, on applique la loi. Le projet a été, selon lui, un vrai projet support pour faire évoluer les mentalités.

« Persévérance, parce que ce sont des sujets qui mettent du temps. Il faut être quand même très motivé et ne rien lâcher. »

Stéphane Ermann · maire de Réchicourt-le-Château

L'attente

UN PERMIS, ET PAS ENCORE UN PANNEAU

Après l'urbanisme, il y a eu le raccordement. Un peu compliqué, dit le maire, il rallonge les délais du projet.

> « Le permis a été obtenu en 2023 et aujourd'hui, il n'y a pas encore un panneau d'installé. »
>
> *Stéphane Ermann*

Selon Neoen, les travaux auront lieu courant 2027, pour une mise en service au premier semestre 2029. La puissance sera de 39 à 40 MWc, selon les technologies retenues.

Ce que ça va changer

DES CHEMINS ET DES HAIES

Pour l'instant, pas grand-chose, reconnaît le maire, puisque le projet n'est pas encore construit. Une rentrée fiscale est attendue.

La commune discute avec Neoen de la rénovation de chemins communaux et des accès dédiés au projet. Elle réfléchit aussi avec lui aux haies qui bordent le projet le long de la route communale. L'idée est d'utiliser l'existant sans détériorer l'environnement, et d'une pierre deux coups, de permettre l'intégration paysagère du projet.

Neoen confirme aussi le montant de la compensation agricole collective : 149 277 euros.

Le message aux maires voisins

S'ACCULTURER

Son conseil : bien se renseigner sur ce que contient un projet agrivoltaïque, et se rapprocher des différents services pour se faire accompagner. Il pense notamment à la chambre d'agriculture, qui a une doctrine et un guide de l'agrivoltaïsme. Les deux associations de maires de la Moselle, celle des maires ruraux et celle du département, participent à ce guide.

> « Il faut s'acculturer à l'agrivoltaïsme. C'est ce que j'ai envie de dire à mes collègues. Ce ne sont pas des dossiers simples, on y voit un petit peu tout, on va pas se le cacher. Il faut vraiment bien être informé, formé sur le sujet avant de s'engager. »
>
> *Stéphane Ermann*

Réchicourt-le-Château

FUN FACTS

- La grande écluse du village, sur le canal de la Marne au Rhin, rachète environ 16 mètres de dénivelé. Elle a remplacé six écluses en 1965.
- Les 50 hectares clôturés représentent environ 2 % des 2 564 hectares de la commune.
- Entre le début du projet, en 2019, et sa mise en service prévue au premier semestre 2029, il se sera passé une dizaine d'années.

Votre commune aussi a son projet solaire ?

Écrivez son nom en commentaire.

Sources : entretien du 4 novembre 2026 avec Noémie Klein (Neoen), transcription Teams ; précisions de Neoen et du maire, 6 novembre 2026 ; VNF ; France 3 Grand Est ; INSEE. Texte et citations soumis à sa validation.